

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

<u>Règlement n° 2022-1013-04</u> intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 8e jour du mois d'octobre 2025

Denis Ferland, avocat

Greffier